



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-33

Membres : 11
Présents : 7
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le 14 octobre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 octobre 2024

Présents : Valadas Hervé, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Poulet Bernard, Turbiez Chantal, Marçais Bertrand, Duhamel Marie-Laure,

Excusés : Brard Michel (donne pouvoir à Valadas Hervé), Champroy Nahoum, Landeau Aurore, Maligne Francis (donne pouvoir à Poulet Bernard)

Monsieur Grenaille est nommé secrétaire de séance

OBJET : MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES MARCHES DE LA COLLECTIVITE

Dans le cadre des objectifs de la politique de cohésion sociale et d'une politique de développement durable, la commune du Châtenet-en-Dognon entend faire en sorte que, dans le respect du Code des marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la commune du Châtenet-en-Dognon fait, en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

C'est pourquoi, en application de l'article L 2112-2 du code de la commande publique, la commune du Châtenet-en-Dognon fixera dans le cahier des charges des marchés publics de certaines opérations, des conditions d'exécution sur certaines parties de travaux permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

L'utilisation de la clause sociale d'insertion permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Elle permettra également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

La commune du Châtenet-en-Dognon sollicite l'appui de la cellule d'ingénierie clause sociale d'insertion du Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs évoqués ci-dessus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de donner une suite favorable à cette démarche.

ET AUTORISE M. le Maire à signer la convention jointe en annexe et tous les documents afférents.

SECRETARE DE SEANCE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Au CHATENET en DOGNON, le 14 octobre 2024

Le MAIRE, Valadas Hervé

